

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU JEUDI 02 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 02 février, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la MJC à Bégard le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETTE Cécile ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HAGARD Elisabeth ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE HOUEROU Annie ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; TONDEREAU Sébastien ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle	à DUMAIL Michel
LOZAC'H Claude	à LE MEAUX Vincent
PARROT Marie-Christine	à CHAPPE Fanny
PRIGENT Jean-Yvon	à LE COTTON Anne
SIMON Yvon	à MANGOLD Jacques
VAROQUIER Lydie	à GOUDALLIER Benoît
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; KERHERVE Guy ; LARVOR Yannick ; QUENET Michel.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	75
Procurations	07
Absents	06

Date d'envoi de la convocation
Vendredi 27 janvier 2023

DEL2023-02-015**DSP AXEO : AVENANT N°6 POUR INTEGRATION DU TRANSPORT SCOLAIRE DES ELEVES ULIS ET SEGPA**

Par délibération du conseil communautaire du 27 août 2019, l'assemblée délibérante a confié la gestion du service public d'exploitation du réseau de mobilités collectives, actives et partagées à la société TRANSDEV. L'exploitation a débuté le 21 octobre 2019 et doit s'achever le 31 décembre 2025.

Des avenants ont été passés afin d'ajuster des éléments :

- L'avenant 1 signé le 18 octobre 2019 afin notamment de décaler la date de prise d'effet du contrat au 20 octobre 2019.
- Un 2^{ème} a été approuvé le 17 décembre 2019 afin d'intégrer notamment l'impact économique et financier du report de l'entrée en vigueur du Contrat.
- Un 3^{ème} a été approuvé le 3 mars 2020 afin de valider la gamme tarifaire 2020,
- Un 4^{ème} a été approuvé le 29 septembre 2020 portant sur la mise à jour du règlement d'exploitation, l'intégration des circuits scolaires primaires à Paimpol, le système de billettique.
- Un 5^{ème} a été approuvé le 6 juillet 2021 portant sur l'impact de la COVID19, le reversement au délégataire de la ligne 24, la compensation pour la non perception de recettes tarifaires scolaires en 2020

Il est maintenant proposé d'acter un 6^{ème} avenant portant sur l'intégration dans la DSP du transport scolaire des élèves ULIS et SEGPA.

Les enfants scolarisés dans ces dispositifs et déclarés aptes à emprunter les transports en commun par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) relèvent de la compétence des Autorités Organisatrices de la Mobilité.

Le Conseil Régional a transféré à l'Agglomération, au 1^{er} septembre 2022, le transport des élèves lorsque les points de montée et de descente sont sur le ressort territorial de cette dernière. Cependant, il a conservé les services lorsque les points de montée et de descente sont situés sur 2 EPCI différents.

Lorsqu'il n'existe pas de ligne de transport en commun entre le domicile de l'enfant et son établissement scolaire, le dispositif mis en place est un transport en véhicule individuel, qui peut transporter plusieurs élèves en même temps dans le cas où les lieux de départ et de destination sont proches.

La Région compense financièrement l'Agglomération dans le cadre d'un avenant à la Convention de transfert signée en 2020, à hauteur de 184 648 euros par an. Ce montant a été calculé sur la base des 23 élèves transportés en 2021-2022 par la Région. Sur cette année-là, le coût moyen du transport pour la Région était de 8 028,20 euros par élève.

Le délégataire de l'Agglomération a fait une proposition de service pour réaliser le transport des élèves concernés.

Le montant de l'avenant est de 510 276 euros hors taxe.

Le nouveau montant de la Contribution Forfaitaire est de 11 976 659 euros pour toute la durée du Contrat, ce qui induit au total une variation de 4,47 % par rapport au montant initial de la CFF de la DSP, et de 4,45 % par rapport au montant issu de l'avenant n°5.

Vu l'article L.1411-6 du CGCT, modifié par l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 –article 58, qui dispose que tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante,

Vu le projet d'avenant n°6 annexé,

Considérant que l'économie générale du contrat reste inchangée,

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

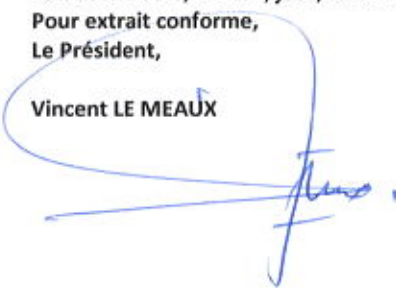
- **D'approuver l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant, ainsi que tous documents s'y rapportant.**

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Fanny CHAPPE

